

*L'hon. M. Sinclair:*

Q. Pouvez-vous donner le pourcentage de vos frais de manufacture?—R. Représenté par cette augmentation?

Q. Quel pourcentage de vos frais de manufacture représentent les frais généraux?—R. Nos frais généraux de fabrication?

Q. Oui.—R. Nous avons divisé notre manufacture en départements et chacun a ses frais généraux. Sur certains produits, les frais généraux sont entre 400 p. 100 et 100 p. 100, suivant la nature de l'ouvrage. Par exemple, il seront de 125, 135 ou de 150 p. 100. Dans les frais généraux, nous comprenons le travail non productif et le reste.

Q. Pouvez-vous nous donner un état indiquant séparément les frais de matière première, de main-d'œuvre, de transport, et les frais généraux? Pouvez-vous diviser vos frais de manufacture?—R. J'ai essayé de faire cela lorsque je suis entré. Je vais parler des problèmes de la main-d'œuvre dans un instant.

Q. Tandis que nous en sommes aux machines, parlons de l'effet du tarif sur ces machines importées. Les droits ne sont pas considérables, de sorte que l'augmentation de capital engagé ne serait pas très importante.—R. L'augmentation du droit?

*Le président:*

Q. M. Sutherland veut avoir votre opinion sur ce point. Votre production est très considérable. Vos machines durent un certain nombre d'années. M. Sutherland veut savoir si le droit que vous payez sur vos machines, une fois l'augmentation du coût répartie sur toute la production, hausse réellement votre coût de production d'une manière appréciable.—R. Eh bien, pas beaucoup.

Q. C'est un des éléments du prix de revient?—R. Un élément de peu d'importance. Prenons la matière première. Il est bien connu, je crois, que le prix de la matière brute a augmenté considérablement depuis 1913.

*M. Sales:*

Q. Quel était le prix d'une moissonneuse-lieuse en 1921?

*Le président:*

Q. Il serait plus commode pour vous que M. Chisholm aille s'asseoir à votre côté. Nous lui mettrons volontiers une chaise.—R. Merci. Je puis vous donner le prix ontarien, et cela suffira probablement. En 1921, il était de \$337.

Q. Et quand la réduction a-t-elle eu lieu?—R. En décembre 1921, je crois.

M. SALES: Vous voyez, monsieur le président. On a maintenu le prix élevé tant que durait la demande de moissonneuses-lieuses, et, la récolte finie, on a accordé une réduction. C'était le plaisant de l'affaire, pour le cultivateur de l'Ouest.

Le TÉMOIN: Monsieur Sales, je pourrais ajouter ceci. Nous avons réduit notre prix dès que nous avons pu réduire le coût. Ce n'est pas parce que la moisson de 1921 ou de 1920 était finie. La réduction a eu lieu lorsque nous avons pu réduire le prix de revient. Quant aux moissonneuses-lieuses vendues à l'automne de 1921 en vue de la récolte, et à toutes les autres machines, la matière première et la main-d'œuvre, en général, avaient servi à leur fabrication un an et même dix-huit mois avant l'époque de la vente.

*M. Sales:*

Q. Vous êtes un esprit large, monsieur Bradshaw. Mettez-vous à la place du cultivateur de l'Ouest. Vous achetez une moissonneuse-lieuse à un prix élevé et dès que la récolte est finie, il y a une réduction: que diriez-vous?—R. Je